067-200094332-20220221-0000003549-DE

Acte Certifié exécutoire





Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-2-8-9 Séance du lundi 21 février 2022

ORGANISATION DE LA RÉUNION BUDGÉTAIRE DU 11 MARS 2022 -**DÉLOCALISATION À COLMAR**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole BUFFA Jean-Claude donne procuration à HELDERLE Emilie COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DEBES Vincent donne procuration à DOLLINGER Isabelle DELATTRE Cécile donne procuration à RUCH Valérie DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas DREYFUS Isabelle donne procuration à SUBLON Yves ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HELDERLE Emilie HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine HOERLE Jean-Louis donne procuration à REYMANN Anne KALTENBACH-ERNST Nathalie procuration à BIHL Pierre KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul MEYER Philippe donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie MULLER-BRONN Laurence donne procuration à LORENTZ Michel OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara SCHULTZ Denis donne procuration à LORENTZ Michel

SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie STRAUMANN Eric donne procuration à BIERRY Frédéric SUBLON Yves donne procuration à KRIEGER Laurent VOGT Victor donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES:

HAGENBACH Vincent JEANPERT Chantal ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Efficacité et Sobriété financière du 8 février 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve, si les conditions liées à la réglementation sanitaire le nécessitaient, l'organisation à Colmar de la réunion du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 11 mars 2022 pour l'examen et l'adoption du budget primitif 2022.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité